

République Française

Liberté - Egalité -

Fraternité

**Département de
l'Aveyron**

Commune d'Olemps

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>18</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>-</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>23</i>

Séance publique du 03 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT, Kedna THOMAS ;

M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par Mme Karine MINIC

M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ

M. Jean CARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

M. Stéphane SANSAC représenté par M. Sébastien FABRE

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Huguette THERON-CANUT

Délibération n° DL20230705	Convention de coopération technique avec l'ESAT SAINTE MARIE
---------------------------------------	---

Vu le Plan de transformation des ESAT,

Vu Le décret n°2022-1561 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Considérant la demande de l'ESAT SAINTE MARIE de mettre en place un partenariat avec la commune d'Olemps pour favoriser l'inclusion et la professionnalisation des travailleurs en situation de handicap,

Considérant la volonté de la commune d'Olemps d'encourager les initiatives de l'ESAT SAINTE MARIE.

Madame Huguette THERON-CANUT informe l'assemblée délibérante qu'un partenariat va être mis en place avec l'ESAT SAINTE MARIE.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- Favoriser l'inclusion et la professionnalisation des travailleurs en situation de handicap de l'ESAT SAINTE MARIE
- Mettre en avant les compétences professionnelles de l'ESAT SAINTE MARIE
- Permettre aux enfants reçus dans les écoles de la commune de se familiariser avec le fonctionnement d'un ESAT
- Favoriser les échanges professionnels entre les personnels techniques de la Mairie et les personnels d'encadrement de l'ESAT SAINTE MARIE.

Les actions suivantes pourront être déclinées :

- Par la Mairie d'Olemps
 - o Accueil de travailleurs en situation de handicap de l'ESAT SAINTE MARIE pour réaliser des stages au sein du service espaces verts de la commune.

- Par l'ESAT
 - o Mise en place d'une prestation espaces verts pour le compte de la Mairie à un tarif préférentiel.
 - o Mise en place d'un tarif préférentiel pour les produits de l'ESAT SAINTE MARIE (fleurs, volailles, café).
 - o Réception de petits groupes scolaires Ecole Publique Pierre Loubière, Ecole Privée les Grillons ou du centre de loisirs de la commune, pour des visites de l'ESAT SAINTE MARIE. Organisation de moments de convivialités autour de réalisations de plantations dans nos serres horticoles.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Où l'exposé de Madame Huguette THERON-CANUT, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le partenariat avec l'ESAT Sainte Marie,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et notamment la convention de coopération technique,
- D'adopter à l'unanimité,

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance,
Huguette THERON-CANUT



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 07/07/2023
- Sa publication :
 - o Affichée le : 07/07/2023
 - o Retirée le :